



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°18-38

L'an deux mille dix-huit, à 10h  
Le 15 novembre, à Consenvoye (55)

Date de convocation	18 octobre 2018
<b>Nombre de délégués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li> Titulaires</li> <li> Suppléants</li> <li> Présents</li> <li> Votes par procuration</li> </ul>	47 Titulaires 47 Suppléants <b>30 Présents</b> 2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Daniel COURTAUX
M. Philippe CLAUDE	M. Claude LALLEMENT
M. Bernard PIERQUIN	M. JP CHABOUSSON
M. Boris RAVIGNON	M. Jean PANCHER
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Michel COURTOISIER
M. Pascal GILLAUX	M. Patrick FLOQUET
M. JC JACQUEMART	M. André LIEBAUX
M. Jean-Marie BISSIEUX	M. Robert PASCOLO
M. Eddy LAURENT	M. Gilbert BOGARD
M. Robert DELOGE	Mme Noëlle DEVIE (Pv de M. Normand)
M. Daniel ROUVENACH	Mme Mireille RAVENEL
M. Thierry MERCIER	Mme Dominique HUMBERT
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLLOT	M. Jean-F DAMIEN
M. Régis RAOUL	M. Eric GILLARDIN (Pv de Mme Pitel)

#### Objet de la délibération :

### Convention - télétransmission des actes en Préfecture

Résultat du vote
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°18-38

### Objet de la délibération :

### Convention - télétransmission des actes en Préfecture

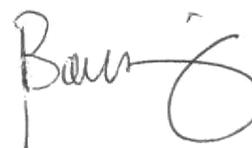
L'EPAMA s'est engagé dans la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité. Or, la convention actuellement en vigueur entre l'EPAMA et la Préfecture doit être actualisée. En effet, il est désormais possible de télétransmettre deux types de documents supplémentaires : Les marchés publics et délégations de services publics ainsi que les documents budgétaires.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention avec la Préfecture, qui se substituera à l'actuelle et ce, afin de pouvoir télétransmettre les types d'actes précités.

Après avis favorable du Bureau Syndical et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- 🔥 Autorise le Président à signer la convention de télétransmission des actes en Préfecture annexée à la présente délibération

le Président



**Boris RAVIGNON**

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 19/11/2018 à 17:38:21  
Référence : be9acadb170a7b1f97c609d0924daa87699efcc3